

### • Colis de Noël

Offert aux Vairois ne pouvant être présent au banquet.

*Tous les ans, l'inscription est à renouveler jointe d'un justificatif d'identité et de domicile.  
Non cumulable avec le banquet des seniors.*



### • Banquet des seniors

Ce repas festif est organisé début janvier pour partager un moment convivial au moment des fêtes. Réservé aux personnes de plus de 66 ans.

*Tous les ans, l'inscription est à renouveler jointe d'un justificatif d'identité et de domicile.  
Non cumulable avec le colis de Noël.*



pour contacter le C.C.A.S.



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

de Vaires-sur-Marne

Hôtel de ville

26 bd de Lorraine 77360 Vaires-sur-Marne

Tél. : 01 64 72 89 91 - Fax : 01 64 72 83 87

Ouvert du lundi au vendredi

de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

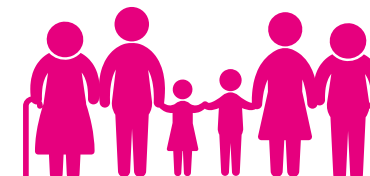
Fermé le mardi après-midi

### Directrice

Sylvie Breugnot

**ACTION SOCIALE** 01 64 72 83 91

**LOGEMENT** 01 64 72 83 94



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de Vaires-sur-Marne

### • RÔLE ET MISSIONS

Accueil - Écoute - Accompagnement

### • AIDES LÉGALES

Carte de transport - APA - Recensement des personnes vulnérables - Divers dossiers

### • AIDES FACULTATIVES

Téléassistance - Portage des repas  
Aide sociale - Allocation chauffage  
Banquet des seniors - Colis de Noël



**Le C.C.A.S.** permet aux Vairois de bénéficier de plusieurs prestations selon leur situation et à tout âge. Il possède un large champ d'actions. C'est avant tout un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement. Pour les personnes rencontrant des difficultés à se déplacer, les agents du C.C.A.S. sont amenés à effectuer des visites à domicile.

## AIDES LÉGALES

### • Carte de transport

Le Conseil Départemental délivre 3 types de forfaits permettant de prendre les transports en commun. La carte de transport est attribuée selon les ressources, l'âge et l'invalidité.



*suite des aides légales*

### • Registre nominatif des personnes vulnérables

Il permet aux personnes vulnérables de se faire recenser auprès du CCAS, afin qu'une vigilance particulière leur soit apportée en cas d'événements climatiques et/ou atmosphériques.



### • Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Cette allocation permet de financer les prestations liées à la baisse de l'autonomie. Evaluée par le Conseil Départemental selon la dépendance et les ressources de chacun.

*Le Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique de Chelles, intervient au domicile pour procéder à une évaluation.  
Téléphone : 01 64 21 75 58*

### • Aide sociale / obligation alimentaire

Ce dossier permet aux personnes âgées et/ ou handicapées ayant de faibles ressources de bénéficier d'une participation (évaluée par le Conseil Départemental) dans le cadre d'un accueil en établissement. Pour les personnes âgées.

### • Diverses instructions de dossiers

RSA, CMU/ CMUC, AME, MDPH, Dossier de surendettement, ASPA, retraite, CAF, aide juridictionnelle, demande de logement social...

## AIDES FACULTATIVES

### • Téléassistance

C'est un service qui permet de venir en aide pour toute personne isolée (souffrant de problème de santé). Un bracelet ou un collier est relié à un service d'écoute qui prévient les proches en cas de besoin. Une participation est demandée selon les ressources du demandeur (11€ par mois maximum).



### • Portage des repas

Livraison de repas au domicile, dont le montant est calculé selon les revenus. Possibilité d'être livré toute la semaine.

*Renseignements : Résidence des Mésanges  
10, av. des Mésanges  
Tél. : 01 60 20 22 81*

### • Allocation chauffage

Versée 2 fois par an aux seniors sous condition de ressources. Le montant varie selon le type d'habitation.

*Votre dernier avis d'imposition et un justificatif de domicile vous seront demandés*

*suite des aides facultatives*